

Nouveaux visages de la sécurité : 22 gendarmes volontaires prêtent serment

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / LA RÉDACTION

16 janvier 2024







L'actualité de la politique de sécurité publique est marquée le 12 janvier par l'annonce de la cérémonie de prestation de serment de 22 gendarmes adjoints volontaires. Ils deviennent des agents de police judiciaire adjoints. Ces jeunes, âgés de 17 à 26 ans et recrutés sans condition de diplôme, intègrent les forces de gendarmerie après leur formation qui a duré un mois.

Leur rôle ? Apporter un soutien aux sous-officiers de gendarmerie dans leurs enquêtes. Ils ont la capacité de "constater eux-mêmes des infractions". Ces volontaires, qui se fondent parmi les gendarmes opérationnels, sont placés sous la houlette d'un tuteur et sont tenus de suivre un règlement intérieur strict et de maintenir la discipline militaire. Leur arrivée est censée produire des effets tangibles sur la sécurité et le fonctionnement de la justice dans le département.

Ce recrutement répond à une demande croissante de sécurité par la population. Elle voit dans l'augmentation des effectifs une amélioration potentielle de l'efficacité des forces de l'ordre. Alors que ces nouveaux adjoints commencent leur service, leur intégration soulève aussi des questions sur l'efficacité à long terme de cette stratégie. La rigueur du programme de formation express et le tutorat sont-ils suffisants pour assurer la compétence sur le terrain? Une formation continue sera-t-elle financée pour garantir qu'ils restent à la hauteur des enjeux de sécurité et des normes légales et éthiques ?

